



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 janvier 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 ÉLECTION du préfet et du préfet suppléant
 - 1.2 ÉLECTION des membres du Comité administratif (CA) de la MRC
 - 1.3 Responsabilité des élus, porteurs de dossiers et délégations
 - 1.4 Désignation
 - 1.4.1 Composition des Comités régionaux
 - 1.4.2 Administrateur — ActiBus de la région de Coaticook
 - 1.4.3 Administrateurs — Acti-Sports MRC de Coaticook
 - 1.4.4 Administrateurs — Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook
 - 1.4.5 Administrateur — Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC)
 - 1.4.6 Administrateur — Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
 - 1.4.7 Administrateurs — Corporation touristique régionale de Coaticook
 - 1.4.8 Administrateur — OBNL en habitation (L'Entrée)
 - 1.4.9 Administrateur et substitut — Récup-Estrie
 - 1.4.10 Administrateurs — Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC)
 - 1.4.11 Administrateur — Ressourcerie des Frontières



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.4.12 Administrateurs — Table des MRC de l'Estrie
(TME) et autres instances régionales

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du
22 novembre 2023

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 Bonification du Fonds Jeunesse de la MRC

4.2.2 Réalisation du plan d'action de la Stratégie
jeunesse de la MRC

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du
10 janvier 2024

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)

5.3 DÉCRET — POPULATION 2024

5.4 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE — 12
AU 16 FÉVRIER 2024

5.5 PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL DE LA FQM — CAMP
KIONATA

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 Comptes payés

6.1.2 Comptes à payer

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA
DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 Rapport au 31 décembre 2023

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 Appropriation de surplus à des fins budgétaires —
Prévision budgétaire 2024

6.3.2 Acti-Sports MRC de Coaticook — Contribution
financière 2024

6.3.3 Autorisation à dépenser — Projet d'accueil

6.3.4 Annulation — Soldes résiduaux

6.3.5 Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.
— Prévisions budgétaires 2024

**7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION
DU TERRITOIRE**

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité
Régional de l'Occupation du territoire (COT) du
13 décembre 2023

7.1.2 Projet MÉRIGE de caractérisation de la
vulnérabilité aux inondations

7.1.3 Projet pilote de Taxibus

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité
régional Milieux naturels et environnement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

(CMNE) du 6 décembre 2023

- 7.2.2 Projet de restauration de la rivière aux Saumons par la recharge sédimentaire en aval du barrage à Martinville
- 7.2.3 Étude d'opportunité pour la restauration du milieu humide en amont du barrage à Martinville
- 7.2.4 Écocentres occasionnels
 - 7.2.4.1 Entente avec GLF Environnement pour 2024 — Signature
 - 7.2.4.2 Bilan 2023 — Écocentre de Waterville
- 7.2.5 Campagne 2023 — Vidange des fosses septiques
- 7.2.6 Convention d'aide financière dans le cadre du projet OASIS, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement (Gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC)
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 5 décembre 2023
 - 7.3.2 Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une MRC dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou de la protection du territoire agricole
- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
 - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) 6 décembre 2023
 - 8.2 Signature — Entente MEQ-COA-CSSHC
 - 8.3 Signature — Entente complémentaire MEQ-COA-CSSHC
 - 8.4 Projet de « Halte-Paysage »
 - 8.5 Fonds Vitalité Milieux de vie — Dixville
 - 8.6 Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) — Entente de partenariat 2024
- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 5 décembre 2023
 - 9.2 Complexe agroalimentaire — Aide financière
- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet prévention incendie du 24 novembre 2023
 - 10.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet services policiers du 20 décembre 2023
 - 10.3 Projet d'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
- 11.0 GREFFE**
 - 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **ADOPTION** – Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.2 **ADOPTION** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.3 **ADOPTION** — Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales

11.1.4 **ADOPTION** — Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024

11.2 **VENTE POUR TAXES**

11.2.1 Signature – Acte de cession – Adjudication (2020 et 2021) – Lots 5 792 772, 5 793 740 et 5 793 720, cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, Municipalité de Saint-Herménégilde

11.3 **CORRESPONDANCE**

11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Préfet

12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 Rues Principales — Neil and Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

1.1 ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre 0-9) et à la « *Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook* », la directrice générale adjointe et greffière procède à l'élection du préfet et du préfet suppléant. Seuls les maires peuvent voter.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues, pour les années 2024 et 2025, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction
Bernard Marion	Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Préfet
Simon Madore	Coaticook	Préfet suppléant

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la séance.

1.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre 0-9) et à la « *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la MRC de Coaticook* », la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection des membres du Comité administratif de la MRC. Le préfet, le préfet adjoint ainsi que le maire de la Ville de Coaticook ont *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC. Puisque le maire de Coaticook est également le préfet suppléant, 3 sièges sont à combler au sein du Comité administratif pour la période janvier 2022 — janvier 2024.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues au sein du Comité administratif de la MRC pour 2022-2024, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Siège
Bernard Marion, préfet	Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	1
Simon Madore, préfet suppl	Coaticook	2
Michel-Henri Goyette	Martinville	3
Nathalie Dupuis	Waterville	4
Jean-Pierre Charuest	Compton	5

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la séance.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-01

1.3 RESPONSABILITÉ DES ÉLUS, PORTEURS DE DOSSIERS ET DÉLÉGATIONS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la désignation des porteurs de dossiers et délégués de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'attribution des responsabilités est en fonction de leurs intérêts et disponibilités ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un mandat de 2 ans, soient 2022 et 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que les responsabilités des élus du conseil de la MRC soient partagées comme suit à compter de ce jour, et ce, jusqu'au Conseil de la MRC de janvier 2026, à moins d'une vacance :

Nom de l' élu	Responsable — Secteur d'activités
Johnny Pizar	Cours d'eau
Simon Madore	Aménagement
	Développement économique
	Internet haute vitesse
	Tourisme
	Tournoi de poches
Jean-Pierre Charuest	Agriculture et PDZA
Françoise Bouchard	Famille et Aînés
Benoît Lavoie	CIARC, CRIFA, Expo de la Vallée
Michel-Henri Goyette	Habitation
	Matières résiduelles
Steve Lanciaux	Loisirs
Benoit Roy	Sécurité publique (services policiers, Incendie et sécurité civile)
Henri Pariseau	Forêt
	Culture
Bernard Marion	Accueil
Pamela B. Steen	Jeunesse
	Transport
Nathalie Dupuis	Social et communautaire (le CAB, la Ressourcerie des Frontières, la CDC, etc.)

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

1.4 DÉSIGNATION

CM2024-01-02

1.4.1 COMPOSITION DES COMITÉS RÉGIONAUX

ATTENDU la *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* ;

ATTENDU le règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne ;

ATTENDU que le préfet peut d'office participer à tout comité de la MRC ;

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC pour les années 2024 et 2025 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU que les élus siègent sur les comités régionaux de la MRC en fonction de leurs responsabilités, de leurs intérêts ou des secteurs géographiques préétablis, de la façon suivante, et compte tenu que le préfet est d'office sur l'ensemble des comités de la MRC, ainsi que les autres membres prévus au règlement, soient :

Comité régional	Élus
Consultatif agricole (CCA)	Jean-Pierre Charuest, Élu-responsable des dossiers « Agricole et PDZA »
	Henri Pariseau, Élu-responsable des dossiers « Forêt »
	Bernard Marion, Préfet
Milieux Naturels et Environnement (CMNE)	Johnny Pizar, Élu-responsable des dossiers « Cours d'eau »
	Henri Pariseau, Élu-responsable des dossiers « Forêt »
	Michel-Henri Goyette, Élu-responsable des dossiers « Matières résiduelles »
	Jean-Pierre Charuest, Élu-responsable des dossiers « Agricole et PDZA »
	Françoise Bouchard Bernard Marion, Préfet
Occupation du territoire (COT)	Simon Madore, Élu-responsable des dossiers « Aménagement » et maire de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Comité régional	Élus
	Pamela B. Steen, Élu-responsable des dossiers « Transports »
	Françoise Bouchard
	Michel-Henri Goyette
	Johnny Pizar
	Bernard Marion, Préfet
Développement des communautés (CDC)	Simon Madore, maire de Coaticook
	Henri Pariseau, Élu-responsable des dossiers « Culture »
	Nathalie Dupuis, Éluée-responsable des dossiers « Social & Communautaire »
	Françoise Bouchard, Éluée-responsable des dossiers « Famille et Aînés et RQFA »
	Pamela B. Steen, Éluée-responsable des dossiers « Jeunesse »
	Steve Lanciaux, Élu-responsable des dossiers « Loisirs »
	Bernard Marion, Préfet et Élu-Responsable des dossiers « Accueil »
Sécurité publique (CSP)	Benoît Roy, Élu-responsable des dossiers de sécurité publique secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette
	Michel-Henri Goyette secteur de Compton, Martinville et Waterville
	Nathalie Dupuis secteur Martinville, Compton et Waterville
	Steve Lanciaux secteur Dixville, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Françoise Bouchard secteur Dixville , Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Johnny Pizar secteur Barnston-Ouest et Stanstead-Est
	Bernard Marion, Préfet
	Représentant de la Ville de Coaticook
Développement économique (CDÉ)	Simon Madore, Élu-responsable des dossiers « Développement économique » et « Tourisme » ainsi que maire de Coaticook
	Johnny Pizar
	Michel-Henri Goyette
	Bernard Marion, Préfet

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-03

1.4.2 ADMINISTRATEUR — ACTIBUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC qui siègera au niveau de l'organisme Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU de désigner l'élue responsable du dossier « Transport » au sein du Conseil de la MRC, soit Pamela B. Steen pour représenter la MRC au niveau de l'organisme Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-01-04

1.4.3 ADMINISTRATEURS — ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les membres du Conseil de la MRC qui siégeront au niveau de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de désigner les élus suivants à titre d'administrateurs au niveau de l'organisme Acti-Sports MRC de Coaticook, soient :

- Simon Madore ;
- Henri Pariseau ;
- Nathalie Dupuis ;
- Françoise Bouchard ;
- Pamela B. Steen ;
- Steve Lanciaux ;
- Bernard Marion.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-05

1.4.4 ADMINISTRATEURS — ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner deux (2) des membres du Conseil de la MRC au niveau de l'organisme Alliance Bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de désigner le préfet Monsieur Bernard Marion et l'élu responsable du dossier « Agriculture » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Jean-Pierre Charuest à titre d'administrateurs de l'organisme Alliance Bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-06

1.4.5 ADMINISTRATEUR — CENTRE D'INITIATIVES EN AGRICULTURE DE LA RÉGION DE COATICOOK (CIARC)

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC pour siéger au niveau du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Benoît Lavoie pour siéger à titre d'administrateur au niveau du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-07

1.4.6 ADMINISTRATEUR — CONSEIL DE GOUVERNANCE DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC pour représenter la MRC au niveau du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de désigner l' élu responsable du dossier « Cours d'eau » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Johnny Pizar pour représenter la MRC au sein du Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-08

1.4.7 ADMINISTRATEURS — CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner deux (2) des membres du Conseil de la MRC au niveau de la Corporation touristique régionale de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de désigner l' élu responsable du dossier « *Tourisme* » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Simon Madore et le préfet Monsieur Bernard Marion au sein des administrateurs de la Corporation touristique régionale de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-09

1.4.8 ADMINISTRATEUR — OBNL EN HABITATION (L'ENTRÉE)

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC au sein de l'organisme à but non lucratif en création au niveau de l'Habitation, connu sous le nom « L'Entrée » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de désigner l'élu responsable du dossier « Habitation » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Michel-Henri Goyette au niveau des administrateurs de l'organisme en habitation « L'Entrée ».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2024-01-10

1.4.9 ADMINISTRATEUR ET SUBSTITUT — RÉCUP-ESTRIE

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de déléguer l'un des membres du Conseil de la MRC auprès de la régie intermunicipale de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de désigner l'élu responsable du dossier « Matières résiduelles » au sein du Conseil de la MRC, soit Monsieur Michel-Henri Goyette ainsi que Madame Françoise Bouchard à titre de substitut comme représentants de la MRC au niveau des administrateurs de Récup-Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-11

1.4.10 ADMINISTRATEURS — TABLE D'ACTION EN COMMUNICATION ET EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK TACTIC

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun de désigner deux (2) des membres du Conseil de la MRC au niveau de l'organisme Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Simon Madore, l' élu responsable d'Internet haute vitesse et le préfet Monsieur Bernard Marion, représentants de la MRC au niveau des administrateurs de la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-12

1.4.11 ADMINISTRATEUR — RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

ATTENDU le partage des responsabilités des élus du conseil de la MRC de Coaticook pour les années 2024 et 2025 ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du Conseil de la MRC au sein de l'organisme partenaire de la MRC, la « Ressourcerie des Frontières » ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU de désigner l'élue responsable du dossier « Social et communautaire » au sein du Conseil de la MRC, soit Madame Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

comme représentante de la MRC au niveau des administrateurs de la Ressourcerie des Frontières.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-13

1.4.12 ADMINISTRATEURS — TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) ET AUTRES INSTANCES RÉGIONALES

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les représentants de la MRC de Coaticook au sein de la Table des MRC de l'Estrie (TME) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU que le préfet Monsieur Bernard Marion et le préfet suppléant également maire de Coaticook Monsieur Simon Madore représenteront les intérêts de la MRC de Coaticook au niveau des instances régionales, dont la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2024-01-14

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2024-01-15

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 BONIFICATION DU FONDS JEUNESSE DE LA MRC

Information est donnée à l'effet que le ministre responsable de la Jeunesse a accordé une aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$ pour le projet « Bonification du Fonds Jeunesse » de la MRC de Coaticook au cours de l'exercice financier gouvernemental 2023-2024.

4.2.2 RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE JEUNESSE DE LA MRC

Information est donnée à l'effet que le ministre responsable de la Jeunesse a accordé une aide financière d'un montant maximal de 50 000 \$ pour le projet « Réalisation du plan d'action de la Stratégie jeunesse » de la MRC de Coaticook au cours de l'exercice financier gouvernemental 2023-2024.

4.2.3 PLANIFICATION STRATÉGIQUE — DATES À DÉTERMINER

Dans le cadre de l'exercice de révision de la Planification stratégique de la MRC de Coaticook, des dates sont à fixer avec les élus. Pour février en formule 4 à 6, les dates du 21 ou 22 sont à valider. Pour le mois de mars en formule journée de réflexion, la date du 27 est réservée. Plus de détails seront communiqués aux élus dans les prochaines semaines par la direction générale.

4.2.4 COLLECTE SÉLECTIVE — MODERNISATION

4.2.4.1 ENTENTE AVEC ÉEQ — SIGNATURE

ATTENDU que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L. Q. 2021, chapitre 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre

CM2024-01-16



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

ATTENDU que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

ATTENDU qu'ÉEQ a identifié la MRC de Coaticook comme « Organisme signataire » pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application, soit l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la version **préliminaire** de l'« Entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC de Coaticook » et en fait sien comme si au long reproduit et que celle-ci s'accompagne de plusieurs dérogations ;

ATTENDU que l'entente encadre les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et de première ligne qui s'y rapportent et identifie les responsabilités et les engagements de chacune des Parties relativement à :

- la clientèle desservie par chaque Partie ;
- la fourniture des services de collecte et de transport ;
- la gestion des contenants de collecte ;
- l'ISÉ et le service de première ligne ;
- la traçabilité et la reddition de comptes ;
- la méthode de calcul et de paiement des remboursements et des compensations pour les services rendus par la MRC ;

ATTENDU que les municipalités particulièrement impactées se sont montrées globalement satisfaites de la dernière version de l'entente proposée avec des dérogations ;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter et adopter la version **préliminaire** de l'« Entente de partenariat entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la MRC de Coaticook » encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les éléments de personnalisation prenant effet à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- ▶ d'autoriser la signature de l'entente, telle que présentée par le greffier-trésorier de la MRC et de tous documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-17

4.2.4.2 APPEL D'OFFRES

ATTENDU que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L. Q. 2021, chapitre 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.01) est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la MRC a approuvé la version préliminaire de l'« Entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC de Coaticook » encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les éléments de personnalisation prenant effet à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2029 ;

ATTENDU que l'entente encadre le processus d'appel d'offres et celui-ci doit débiter 9 mois avant la date du début du service ;

ATTENDU que par cette adoption, la MRC pourra débiter le processus d'appel d'offres pour les services de collecte et de transport de la collecte des matières recyclables pour les 12 municipalités à compter du 1^{er} janvier 2025, selon les dispositions prévues à l'entente ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique (supérieure au seuil fixé par le gouvernement à 133 800 \$) ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que ce règlement et les dispositions applicables du *Code municipal du Québec* ont comme objectif d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière d'aller en appel d'offres public pour les services de collecte et de transport de la collecte des matières recyclables pour les 12 municipalités, à compter du 1^{er} janvier 2025 en respect des règles de gestion contractuelles applicables et sous réserve de la signature de l'entente **préliminaire** de partenariat entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la MRC de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-18

**4.2.4.3 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
— RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE**

ATTENDU la création en 1999 d'une Régie intermunicipale (Récup-Estrie), portant sur la gestion de matières recyclables et couvrant le territoire de la MRC de la région de Sherbrooke, de la MRC de Coaticook et de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU qu'en 2010, la MRC des Sources, la MRC de Memphrémagog ainsi que la MRC du Val-Saint-François ont rejoint Récup-Estrie ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Coaticook ont conclu une entente concernant la gestion des matières recyclables sur son territoire ;

ATTENDU que dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective un mandat de gestion a été confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) par le Gouvernement du Québec, afin d'établir des contrats de service visant le tri des matières résiduelles ;

ATTENDU que Récup-Estrie a été invité par ÉEQ à soumettre une offre de services pour le tri des matières résiduelles ;

ATTENDU que si Récup-Estrie n'obtient pas de contrat avec ÉEQ, il ne pourra plus effectuer des opérations de tri des matières résiduelles sur une base autonome ;

ATTENDU qu'il n'y a pas de contrainte légale connue quant au maintien de la forme juridique de l'actuelle Régie intermunicipale et au maintien d'activités



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de tri des matières résiduelles par ladite Régie et par les MRC, sous réserve d'apporter des modifications à son entente constitutive, afin de s'assurer de la compatibilité de celle-ci à la réglementation provinciale en matière de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le Conseil d'administration de Récup-Estrie a manifesté son intention de déposer une offre de services à ÉEQ pour le tri des matières résiduelles et sollicite ses membres ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ de signifier l'intérêt de la MRC de Coaticook à demeurer membre de Récup-Estrie et maintenir son engagement pour une durée maximale de cinq (5) ans, dans la mesure où Récup-Estrie obtient un contrat avec ÉEQ et que ce dernier demeure dans l'intérêt de la MRC et des membres de Récup-Estrie ;
- ▶ de travailler avec les autres membres de Récup-Estrie pour réviser l'entente de partenariat afin de s'assurer de sa conformité avec les changements législatifs entourant le tri des matières résiduelles, avec l'entente de services conclue avec ÉEQ et avec les besoins exprimés par les membres de Récup-Estrie ;
- ▶ de demander au Conseil d'administration de Récup-Estrie et sa directrice générale de négocier un contrat de service avec ÉEQ ;
- ▶ de demander au Conseil d'administration de Récup-Estrie et sa directrice générale de signer tout document formalisant ce contrat, une fois l'offre de service présentée au Conseil de la MRC ;
- ▶ de demander au Conseil d'administration de Récup-Estrie et sa directrice générale de travailler au renouvellement du contenu de l'entente de partenariat, qui devra éventuellement lui être soumis ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à Récup-Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 JANVIER 2024**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 10 janvier 2024.

CM2024-01-19

**5.1.2 MRC DU GRANIT ET MRC D'ANTOINE-LABELLE —
DÉNONCIATION DES IMPACTS DE LA LOI
MODERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
EN MATIÈRE DE PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU que la MRC du Granit et la MRC d'Antoine-Labelle sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin de dénoncer les modifications législatives introduites par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021, chapitre 25), car elles ne tiennent pas compte des réalités municipales pour sa mise en œuvre, notamment parce que le gouvernement n'optimise pas l'utilisation des ressources municipales pour l'atteinte des objectifs et parce qu'il n'accompagne pas cette réforme de mesure d'aide suffisante pour diminuer l'impact sur les ressources municipales ;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 22 septembre 2023, de plusieurs dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « Loi 25 ») ;

ATTENDU que la MRC reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels, mais qu'elle est préoccupée par le fardeau administratif que la mise en œuvre de ces dispositions impose aux municipalités ;

ATTENDU que l'ampleur des changements demandés impose à l'administration municipale de consacrer un temps considérable à l'accomplissement de ces nouvelles obligations, dans un contexte où l'administration municipale est de plus en plus surchargée ;

ATTENDU que, malgré l'insuffisance ressource humaine actuelle, les municipalités ne peuvent raisonnablement envisager d'augmenter leurs



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

effectifs pour répondre aux nouvelles exigences, et ce, tant parce que ces modifications surviennent dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre que parce qu'aucune aide financière supplémentaire gouvernementale n'est prévue pour soutenir les municipalités ;

ATTENDU que la Loi 25 complexifie l'environnement légal dans lequel les municipalités doivent évoluer et accentue ainsi la lourdeur bureaucratique à laquelle sont confrontés les citoyens et les acteurs municipaux ;

ATTENDU que les dispositions législatives introduites par la Loi 25 sont souvent imprécises et difficiles d'interprétation, ce qui risque de causer des disparités d'application entre les différentes municipalités et les différents paliers gouvernementaux, semant ainsi la confusion dans la population ;

ATTENDU que malgré l'ampleur de la réforme, le gouvernement ne fournit pas, en temps utiles, des outils d'accompagnement aux municipalités et de ce fait laisse reposer le fardeau d'interprétation sur les municipalités ;

ATTENDU que, malgré ce qui précède, le législateur a prévu pénaliser beaucoup plus sévèrement le non-respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* avec des pénalités pouvant aller jusqu'à 150 000 \$;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 janvier 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Granit et la MRC d'Antoine-Labelle dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin de dénoncer les modifications législatives introduites par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021, chapitre 25), car elles ne tiennent pas compte des réalités municipales pour sa mise en œuvre, notamment parce que le gouvernement n'optimise pas l'utilisation des ressources municipales pour l'atteinte des objectifs et parce qu'il n'accompagne pas cette réforme de mesures d'aide suffisantes pour diminuer l'impact sur les ressources municipales ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-20

5.1.3 MRC DES SOURCES, MRC DU GRANIT ET MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS — MAINTIEN DU FINANCEMENT DES COLLECTES PORTE-À-PORTE DE PLASTIQUE AGRICOLE

ATTENDU que la MRC des Sources, la MRC du Granit et la MRC du Val-Saint-François sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès d'AgriRÉCUP afin qu'il augmente les compensations offertes pour les collectes porte-à-porte de plastiques agricoles afin d'équivaloir à celles qui étaient auparavant offertes par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

ATTENDU que depuis 2010, la MRC offre des collectes porte-à-porte de plastique agricole auxquelles 346 producteurs agricoles provenant des douze (12) municipalités du territoire ainsi qu'à une vingtaine de producteurs des municipalités d'Hatley et du Canton d'Hatley ;

ATTENDU qu'en 2022, 195 tonnes de plastique agricole ont ainsi été récupérées grâce aux collectes porte-à-porte, sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que jusqu'au 30 juin dernier, ces collectes étaient financées en grande partie par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

ATTENDU que depuis le 30 juin 2023, les plastiques agricoles sont visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) et ne sont donc plus admissibles aux compensations pour la collecte sélective des matières recyclables ;

ATTENDU que le 12 juillet dernier, Recyc-Québec a accordé à AgriRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnu (OGR) pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation des produits agricoles ;

ATTENDU que les compensations offertes par AgriRÉCUP pour la récupération des plastiques agricoles s'élèvent à 40 \$ la tonne, peu importe que la collecte soit faite par point de dépôt ou par collectes porte-à-porte ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces compensations ne permettent pas de financer les collectes porte-à-porte dans le scénario actuel ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 janvier 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Sources, la MRC du Granit et la MRC du Val-Saint-François dans leurs démarches auprès d'AgriRÉCUP afin que l'organisme augmente les compensations offertes pour les collectes porte-à-porte de plastiques agricoles afin d'équivaloir à celles qui étaient auparavant offertes par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-21

5.1.4 MRC D'ANTOINE-LABELLE — AUTORISATION DE POURSUIVRE LES MANDATS ET EMBAUCHES DANS LE CADRE DES RESPONSABILITÉS EN PATRIMOINE

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin de lui demander de confirmer rapidement aux MRC ses



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

intentions de conclure de nouvelles conventions d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), les modalités de celles-ci ainsi que son calendrier d'adoption ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, comme plusieurs autres MRC ont conclu une Convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) — volet 1a, 1 b et 2, en 2021 ;

ATTENDU que cette convention permet aux MRC de contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier sur leur territoire ;

ATTENDU la confirmation du MCC à l'effet qu'il est possible de substituer les sommes des frais de déplacement du volet 2 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) afin de payer le salaire de l'agent. e, dans l'attente d'une signature d'une nouvelle convention entre les deux parties ;

ATTENDU que ces sommes résiduelles sont insuffisantes pour conserver une ressource jusqu'en décembre 2024 afin d'assurer le suivi et l'accompagnement nécessaires aux projets non complétés du volet 1A et du volet 1B ;

ATTENDU la reddition de comptes prévue à la Convention d'aide financière devra être réalisée lorsque les projets seront complétés ;

ATTENDU que plusieurs MRC d'Antoine-Labelle souhaitent prolonger la convention dans le cadre du PSMMPI volet 1, et ce, au moins jusqu'au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le MCC n'a toujours pas confirmé de nouvelles conventions dans le cadre du PSMMPI ;

ATTENDU que l'interruption de l'embauche entraînerait des difficultés importantes quant au maintien des ressources actuelles et au respect des échéanciers pour la convention en cours ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 10 janvier 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin de lui demander de confirmer rapidement aux MRC ses intentions de conclure de nouvelles conventions d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), les modalités de celles-ci et que son calendrier d'adoption ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

5.3 DÉCRET — POPULATION 2024

Le décret indiquant la mise à jour de la population pour 2024 fut publié dans la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (n° 1836-2023). Celui-ci est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 19 295, soit une augmentation de 68 personnes comparativement à l'an dernier. Le nombre de votes total pour le conseil demeure inchangé, pour un total de 45. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes, à l'exception de Coaticook (-1) et Saint-Malo (+1). Ce dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2023. Il ne doit pas être utilisé pour un suivi historique de la population des municipalités, que ce soit à des fins d'analyse démographique ou d'aménagement du territoire. Il est toutefois utilisé dans le cadre de divers programmes du Gouvernement du Québec, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-22

5.4 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE — 12 AU 16 FÉVRIER 2024

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie placent depuis 2006, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances ;

ATTENDU que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social ;

ATTENDU que les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore plus de 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel.2018-2019 — Nouveau découpage géographique de l'Estrie) ;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que **R3USSIR** organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!** », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que Laurent Duvernay-Tardif a accepté d'être de nouveau le porte-parole officiel du mouvement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- ▶ de hisser fièrement le drapeau déjà reçu à cet effet et encourager les municipalités ayant également un drapeau à faire de même ;
- ▶ d'encourager les élus et la population à arborer fièrement le ruban vert en guise de solidarité ;
- ▶ de publier à cet effet, un vidéo sur les réseaux sociaux avec le préfet et l'élue responsable des dossiers « Jeunesse » à titre de représentants du Conseil de la MRC ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.5 PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL DE LA FQM — CAMP KIONATA

Information est donnée à l'effet à l'effet que la candidature du Camp Kionata pour le Prix Leadership municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fut soulignée et reconnue comme un projet structurant et mobilisateur pour le milieu. Des félicitations sont adressées à l'équipe.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 162 930,24 \$ payés au 17 janvier 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-01-23

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 89 229,01 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 89 229,01 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois de décembre 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2024-01-24

6.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Partie 1 : un total de 406 568 \$

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Général** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 172 342 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Développement économique** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 167 300 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Prévention incendie** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 39 742 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Transport collectif** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 450 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Sécurité publique** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 734 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Tillotson** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 25 000 \$;

Partie 2 : un total de 5 625 \$

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Ventes pour taxes** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 625 \$;

Partie 3 : un total de 16 980 \$

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 du département « **Collectes** » telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 16 980 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2023 pour les montants tels que décrits à la présente résolution, pour un grand total de 429 173 \$ et ce, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice financier 2024.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.3.2 ACTI-SPORTS MRC DE COATICOOK — CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2024

Point reporté ultérieurement.

CM2024-01-25

6.3.3 AUTOSISATION À DÉPENSER — PROJET D'ACCUEIL

ATTENDU que diverses activités sont organisées dans le cadre du projet d'« Accueil » et que ces activités engendrent des coûts, très souvent de moins de 2 500 \$, sur une certaine fréquence ;

ATTENDU que les fonds disponibles doivent être suffisants pour couvrir les dépenses reliées aux divers événements et activités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses des achats et/ou activités organisées par l'agente d'accueil et d'immigration au cours de l'année 2023 dans la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. Et dév. — Dévelop. Économique, Plan accueil* », au sein du poste budgétaire 02 62904 966, selon les crédits disponibles à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet, selon le budget disponible.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-26

6.3.4 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK INC. — PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5.7 de l'Entente pour l'organisation du service de transport collectif et adapté « Pour que la MRC soit tenue de verser quelque somme que ce soit à Acti-Bus, les prévisions budgétaires d'Acti-Bus doivent être approuvées au préalable par le Conseil de la MRC » ;

ATTENDU que la MRC n'a toujours pas reçu les prévisions budgétaires 2024 d'Acti-Bus, malgré une demande à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU de demander au Conseil d'administration (CA) d'Acti-Bus de mettre à jour ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 et de les déposer avant la séance de février du Conseil de la MRC, et ce, en respect de l'entente en vigueur, à défaut de quoi la clause 5.7 trouverait application et aucune nouvelle somme ne serait versée à Acti-Bus, y compris les sommes reçues du ministère des Transports et de la Mobilité durable, jusqu'à l'approbation de celles-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 13 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 13 décembre 2023.

CM2024-01-27

7.1.2 PROJET MÉRIGE DE CARACTÉRISATION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

ATTENDU que lors de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 13 décembre 2023, les membres ont eu une présentation de l'offre de services d'accompagnement du bureau de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le plan de protection du territoire face aux inondations, le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) et le plan d'action Aléa'ailleurs de la MRC ;

ATTENDU qu'une brève présentation de la méthode de caractérisation de la vulnérabilité aux inondations (MÉRIGE) réalisée par les représentants du bureau de projet fut également réalisée lors de la rencontre ;

ATTENDU que des secteurs d'intérêt de la MRC furent proposés notamment dans le Centre-ville de Coaticook (ruisseau Pratt et cours d'eau Cloutier) et Compton (cônes alluviaux et rivière Moe)

ATTENDU qu'il fut proposé d'ajouter la rivière aux Saumons dans le village de Martinville, le secteur du centre-ville de Coaticook longeant la rivière Coaticook ainsi que le secteur de Way's Mill ;

ATTENDU que le projet MÉRIGE ne requiert pas d'engagement financier de la part de la MRC et serait financé par une convention d'aide financière avec le MAMH dans laquelle le temps de la MRC (temps-ressource) dédié au projet pourrait être financé ;

ATTENDU que l'objectif du projet MÉRIGE est d'approfondir la connaissance de la vulnérabilité du cadre bâti aux inondations dans les secteurs reconnus particulièrement à risque par les organismes municipaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les ministères suivants seraient mis à profit dans le cadre de ce projet, soient : MELCCFP, MRNF, MAMH et MSP, en plus des municipalités locales concernées et la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 13 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet structurant pour la région et une action identifiée au plan d'action Aléa'illeurs de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adhérer au projet MÉRIGE visant à approfondir la connaissance de la vulnérabilité du cadre bâti aux inondations dans les secteurs reconnus particulièrement à risque sur le territoire de la MRC, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-28A

7.1.3 PROJET PILOTE DE TAXIBUS

ATTENDU que l'une des actions au niveau de la Planification stratégique 2018-2023 de la MRC de Coaticook est de « Favoriser les déplacements multimodaux notamment en se dotant d'un plan de mobilité durable » ;

ATTENDU qu'« Adapter l'offre de transport pour mieux répondre aux besoins évolutifs des familles et des aînés » est l'un des enjeux soulignés dans Politique familiale et des aînés 2020-2024 ;

ATTENDU que la MRC a confié un mandat au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour une étude sur les besoins en transport sur le territoire de la MRC ainsi que le potentiel d'un Taxibus dans la région ;

ATTENDU qu'un Taxibus est un service intermunicipal de transport collectif, dont les déplacements peuvent être effectués en taxi ou en minibus ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence en juin 2015, conformément aux modalités prévues du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'égard du transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que le projet pilote de Taxibus sur le territoire de la MRC a été déposé en 2022 et accepté pour une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) — Volet II et du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), administré par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU qu'un mandat fut donné au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, notamment afin de valider l'opportunité d'offrir un service de Taxibus ;

ATTENDU qu'un mandat d'accompagnement a été confié à Civilia ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-06-144, le Conseil de la MRC a résolu :

«

- d'aller de l'avant avec le projet pilote de TaxiBus pour mieux desservir la population du territoire de la MRC de Coaticook en élargissant le transport interurbain et de déployer un transport à la demande sur préinscription à Coaticook, tel que présenté, tout en maintenant également pour 1 mois la navette urbaine en parallèle afin de limiter l'impact pour la clientèle actuelle ;
- de demander à ActiBus de la région de Coaticook de coordonner les ressources devant être ainsi déployées ;
- d'ajuster le plan de transport de la MRC afin de refléter le changement dans les demandes.» ;

ATTENDU que le projet pilote a connu de nombreuses ratées, depuis son lancement en octobre 2023 ;

ATTENDU l'intérêt soutenu de Taxi-300 à participer au projet pilote ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de négocier avec Taxi-300 pour la suite du projet pilote de taxibus et de retrancher le transport à la demande du mandat et du financement confié à ActiBus de la région de Coaticook pour leur confier dès que possible, au plus tard le 1^{er} mars 2024 ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 6 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Milieux naturels et Environnement (CMNEC) de la MRC de Coaticook du 6 décembre 2023.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-28B

7.2.2 PROJET DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS PAR LA RECHARGE SÉDIMENTAIRE EN AVAL DU BARRAGE À MARTINVILLE

ATTENDU que la Municipalité de Martinville souhaite réaliser un projet de restauration de la rivière aux Saumons avec le Groupe Synergis en collaboration avec la firme Rivières ;

ATTENDU que le projet est en lien avec le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui vise à financer la réalisation d'études préalables et de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette dans ces milieux au Québec ;

ATTENDU que le projet à Martinville vise à procéder à une demande d'aide financière de 75 000 \$ au volet 1, du PRCMHH et à la conception d'un projet de restauration afin d'améliorer la qualité du milieu hydrique en aval du barrage par une recharge sédimentaire et l'aménagement de seuils ;

ATTENDU que les travaux de remplacement du barrage sont déjà prévus ;

ATTENDU que l'appui de la MRC au projet est souhaité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de la Municipalité de Martinville, par l'entremise du Groupe Synergis, visant la restauration de la rivière aux Saumons en aval du barrage par une recharge sédimentaire, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-29

7.2.3 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA RESTAURATION DU MILIEU HUMIDE EN AMONT DU BARRAGE À MARTINVILLE

ATTENDU que la Municipalité de Martinville souhaite réaliser un projet de restauration de milieux humides avec le Groupe Synergis en collaboration avec la firme Rivières ;

ATTENDU que le projet est en lien avec le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui vise à financer la réalisation d'études préalables et de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette dans ces milieux au Québec ;

ATTENDU que le projet à Martinville vise à procéder à une demande d'aide financière de 75 000 \$ au volet 1, du PRCMHH pour la réalisation d'une étude qui permettra d'identifier les interventions potentielles afin de restaurer les milieux humides de la zone en amont du barrage ;

ATTENDU que les travaux de remplacement du barrage sont déjà prévus ;

ATTENDU que l'appui de la MRC au projet est souhaité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de la Municipalité de Martinville, par l'entremise du Groupe Synergis, visant la réalisation d'une étude qui permettra d'identifier les interventions potentielles afin de restaurer les milieux humides de la zone en amont du barrage, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.4 ÉCOCENTRES OCCASIONNELS

CM2024-01-30

7.2.4.1 ENTENTE AVEC GFL ENVIRONNEMENT POUR 2024 — SIGNATURE

ATTENDU que 2 écocentres occasionnels auront lieu à Coaticook en 2024, toujours sur le terrain situé au 435, rue Ernest-Lafaille ;

ATTENDU que certains conteneurs seront loués et déplacés pour la tenue d'autres écocentres occasionnels sur le territoire ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet d'entente de services avec GFL Environnement (nouveau propriétaire) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'objet de l'entente est de définir les rôles et responsabilités des parties à l'égard de :

- la tenue des 2 écocentres occasionnels sur le terrain de GFL ;
- l'entreposage temporaire des peintures, des huiles et des piles ;
- le chargement, déchargement et transport d'un conteneur fermé, pour les RDD ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Milieux naturels et Environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente de services avec GFL Environnement pour la tenue de 2 écocentres occasionnels à Coaticook en 2024, l'entreposage et la location d'un conteneur fermé, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'autoriser le paiement des coûts mentionnés aux articles 4, 8 et 13, sur réception et approbation des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2.4.2 BILAN 2023 — ÉCOCENTRE DE WATERVILLE

La greffière dépose le bilan d'achalandage et de quantité recueillie au cours du mois de novembre 2023 au nouvel écocentre à Waterville. Bien que 84 % des participants proviennent de Waterville, certains résidents d'autres municipalités de la MRC font également partie des 239 visiteurs différents et 31 % d'entre eux sont venus plus d'une fois. La réouverture de l'écocentre à Waterville est prévue en avril prochain.

7.2.5 CAMPAGNE 2023 — VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La greffière dépose un bilan sommaire de la dernière campagne de vidange des fosses septiques. 95 % des fosses prévues au calendrier ont été vidangées, bien que certaines adresses aient nécessité une 2^e visite. Une lettre sera envoyée aux propriétaires des installations non vidangées les enjoignant au respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, chapitre Q-2, r.22).

CM2024-01-31

7.2.6 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET OASIS, VOLET 1 — SOUTIEN À LA PLANIFICATION DU VERDISSEMENT (GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS
DE LA MRC)

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour la société de s'adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d'en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu'elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que le Volet 1 vise à apporter un soutien dans la planification de projets de verdissement, qui incluent l'acquisition de connaissances sur les risques, les solutions et l'acceptabilité sociale ;

ATTENDU que suite à l'adoption du plan d'action Alé'ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l'INRS et certaines municipalités locales ;

ATTENDU que le projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains déposé par la MRC aux termes de la résolution CM2023-04-109 est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement » et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la « Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 5 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 5 décembre 2023.

CM2024-01-32

7.3.2 ENTENTE RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS DE NATURE PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE À UNE MRC DANS LE BUT DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES OU DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'«Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une MRC dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole» et en fait sienne comme si au long reproduite ;

ATTENDU qu'une entreprise peut s'enregistrer comme exploitation agricole auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin de faciliter l'accès aux mesures, aux programmes et aux services qui peuvent être mis en place par le ministère ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'enregistrement a également pour objet de recueillir auprès des exploitations agricoles des renseignements nécessaires à l'application de la Loi, notamment pour l'analyse et la mise en œuvre de politiques, de programmes ou de projets, pour l'élaboration, le traitement ou la validation de données économiques, statistiques ou financières de référence ou pour réaliser une gestion intégrée des interventions financières ;

ATTENDU qu'à l'occasion de sa demande d'enregistrement, l'exploitant remplit le formulaire prescrit par le ministère, lequel contient les renseignements indiqués à l'article 8 du *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations* (RLRQ, chapitre M-14, r.1.1) ;

ATTENDU que la MRC est tenue de maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement (SAD) applicable à l'ensemble de son territoire et que ce document doit, obligatoirement, déterminer la comptabilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles, tel que le prévoient les articles 3 et 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU que la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle peut, à cette fin, conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement, des ententes comme le prévoient les articles 126.2 et 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ chapitre C-47.1) ;

ATTENDU qu'une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), que ce plan vise à identifier ces milieux afin de mieux planifier les actions relatives à leur conservation, qu'il revient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de l'approuver, après consultation, notamment, du Ministre, et que la compatibilité du PRMHH avec le SAD doit être assurée par la MRC, tel que le prévoient les articles 15 à 15.5 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ chapitre C-6.2) ;

ATTENDU que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite partager des informations confidentielles tirées du formulaire d'enregistrement des exploitations agricoles à la MRC pour favoriser le développement des activités agricoles ou leur protection par ces dernières ;

ATTENDU que les renseignements détenus par le ministre sont nécessaires aux attributions des MRC, lesquelles sont prévues aux différentes dispositions législatives susnommées et concernent les SAD et PRMHH ;

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux les MRC détiennent des renseignements d'intérêts pour le ministre, à savoir des matrices graphiques et que ces documents sont nécessaires aux fins d'actualiser les renseignements qu'il détient pour les fins prévues ci-dessus en géomatique ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 41.2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), un organisme public peut, sans le consentement de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

la personne concernée, communiquer un renseignement confidentiel d'un tiers à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en œuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), le ministre a la responsabilité de s'assurer que la MRC respecte les exigences applicables en matière de sécurité de l'information gouvernementale ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une MRC dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 6 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 6 décembre 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2024-01-33

8.2 SIGNATURE — ENTENTE MEQ-MRC-COA-CSSHC

ATTENDU que suite à l'adoption de la nouvelle règle budgétaire 30146 — « Partage des infrastructures scolaires et municipales » par le ministère de l'Éducation, un désir de réduire les coûts d'utilisation pour l'école la Frontalière au niveau de l'aréna de Coaticook et un besoin de clarification de la précédente entente, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons a proposé une nouvelle entente de partage des locaux sur le territoire de la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le projet d'« Entente régissant le partage des installations et équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et le ministre de l'Éducation » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente régissant le partage des installations et équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et le ministre de l'Éducation », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-34

8.3 SIGNATURE — ENTENTE COMPLÉMENTAIRE MRC-COA-CSSHC

ATTENDU que suite à la signature de l'« Entente régissant le partage des installations et équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et le ministre de l'Éducation », il y a lieu d'avoir une entente complémentaire visant spécifiquement l'utilisation de l'aréna Gérard-Couillard et du Centre sportif Desjardins de La Frontalière ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le projet d'« Entente régissant le partage des coûts visant l'utilisation de l'aréna et du Centre sportif La Frontalière entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente régissant le partage des coûts visant l'utilisation de l'aréna et du Centre sportif La Frontalière entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-35

8.4 PROJET DE HALTE-PAYSAGE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-04-111 le Conseil de la MRC a accepté les offres soumises par diverses entreprises et autorisé la conclusion de contrats pour le projet de « Halte-Paysage » sur le territoire de la MRC pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

ATTENDU que les 7 haltes sont maintenant installées ;

ATTENDU que les municipalités de Compton, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde et Stanstead-Est seraient également favorables au déploiement d'une halte-paysage sur leur territoire ;

ATTENDU le désir d'uniformité et de qualité pour l'ensemble du projet ;

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs de la phase I dans le respect des règles d'adjudication en vigueur ;

ATTENDU la présentation d'un scénario budgétaire aux membres du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 et un budget global équilibré de 98 115 \$;

ATTENDU que tous les contrats prévus peuvent être octroyés de gré à gré puisqu'ils comportent une dépense inférieure à 25 000 \$ et bien que certains d'entre eux présentent une dépense cumulative qui serait soumise aux règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* puisqu'ils comportent une dépense inférieure à 133 800 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que l'article 10 du règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook » permet tout de même de conclure de gré à gré certains contrats



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, dans le cadre d'une saine gestion contractuelle et d'autres considérations ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que chacune des municipalités où seront installée une halte-paysage en sera propriétaire et en assumera l'entretien et la responsabilité dès son installation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les offres soumises et d'autoriser la conclusion de contrats pour la 2^e phase du projet de « Halte-Paysage » sur le territoire de la MRC de la manière suivante :

Fournisseur	Service/Objet	Coût
À déterminer	Rédaction	3 645,69 \$
Danièle DeBlois, artiste	Dessin	3 432,00 \$
Carbone Graphique NEQ : 2265312225	Conception, graphisme et imprimerie	13 825,20 \$
Garneau et Frères NEQ : 1172865868	Fabrication des tables à croquis et panneaux d'interprétation	15 036,31 \$
Pieux Xtreme Sherbrooke Inc. (9488-8323 Québec Inc.) NEQ : 1166570706	Installation et transport de pieux	5 039,40 \$
BAnQ	Photos	400,00 \$
Total		41 063,64 \$

- ▶ de transférer la propriété et l'entière responsabilité des infrastructures à venir aux municipalités locales où elles seront situées ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 42 290,18 \$ nécessaire dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « *Loisirs et culture – Activités culturelles, Halte paysage* », poste budgétaire 02 70295 447, sous réserve des crédits budgétaires disponibles ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses, sur réception et approbation des factures à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les protocoles d'entente avec les fournisseurs au nom de la MRC, s'il y a lieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie la facturation des municipalités locales du montant convenu ainsi que les transferts budgétaires requis afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Services rendus — Municipalités autres », poste budgétaire 01 23110 104 au paiement partiel de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-36

8.5 FONDS VITALITÉ MILIEUX DE VIE — DIXVILLE

ATTENDU que la Municipalité de Dixville a présenté un projet visant la mise en valeur du barrage ainsi que l'installation d'une halte-paysage ;

ATTENDU que le projet est déposé pour une aide financière de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 6 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet de mise en valeur du barrage de Dixville, tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 12 600 \$ du Fonds



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même leur enveloppe locale ;

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-37

8.6 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CLSE) — ENTENTE DE PARTENARIAT 2024

ATTENDU que l'entente de partenariat 2021-2023 avec le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) a pris fin le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU que l'entente couvre une partie du salaire annuel des agents de développement en loisirs, pour un maximum de 30 000 \$;

ATTENDU que la nouvelle entente proposée en est une annuelle (pour 2024) et que celle-ci sera actualisée annuellement par la suite pour tenir compte du financement du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie et de l'augmentation des salaires des agents de loisirs de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil prend en compte la nouvelle entente de partenariat pour 2024 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente de partenariat pour 2024 avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie », telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 5 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 5 décembre 2023.



CM2024-01-38

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2 COMPLEXE AGROALIMENTAIRE — AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le Fonds Régions et ruralité (FRR) fut créé suite à la sanction du projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités*, le 11 décembre 2019 ;

ATTENDU que le volet 3 — Projets « Signature innovation » des MRC du FRR vise à soutenir les MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble ;

ATTENDU que le volet Projets « Signature innovation » vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement ;

ATTENDU qu'il agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d'autres programmes gouvernementaux.

ATTENDU que le Projet « Signature innovation » de la MRC intitulé « Une MRC et des producteurs résilients » vise plusieurs domaines d'intervention, dont :

- la résilience aux changements climatiques du secteur agroforestier ;
- la consolidation de la souveraineté alimentaire de la région ;
- la résilience économique des secteurs bioalimentaire et forestier ;
- la protection de la biodiversité et de la ressource en eau ;

ATTENDU que près de la moitié de l'enveloppe (500 000 \$) a été planifiée pour le volet souveraineté alimentaire afin de financer la mise en place de 2 motels agro sur le territoire afin d'accueillir des entreprises de transformation alimentaire ;

ATTENDU les délais imposés dans le cadre des projets Signature, soit l'engagement des sommes pour la fin 2024 et les sommes dépensées pour fin 2025 ;

ATTENDU que la MRC a donc imposé une date limite pour l'engagement des municipalités intéressées par les projets de motel agro, soit juin 2023 et que ce délai fut allongé jusqu'à la fin octobre afin d'explorer les possibilités avec un promoteur privé ;

ATTENDU que l'une de ces initiatives ne pourra pas voir le jour dans le cadre du projet Signature faute de terrain disponible à Compton ;

ATTENDU que les sommes non engagées à la fin 2024 et non dépensées à la fin 2025 devront être retournées au MAMH ;

ATTENDU que le projet de Coaticook avance (terrain et plans confirmés) ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook est présentement en appel d'offres afin d'évaluer plus précisément les coûts associés à son projet ;

ATTENDU que la MRC, par l'entremise du département de développement économique, s'est engagée à accompagner la municipalité à bonifier son financement pour le projet grâce à une veille sur les programmes de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

financement applicables pour les divers volets en lien avec le motel agro, particulièrement pour la mise en place de solutions écoresponsables et ainsi diminuer la charge financière du projet pour la municipalité ;

ATTENDU que le motel agro de Coaticook sera situé dans les bassins versants des ruisseaux Cloutier et Pratt, qui présentent des problématiques importantes en temps de pluies, il est intéressant de mettre de l'avant, dans une approche de vitrine, une gestion durable des eaux de pluie, c'est-à-dire *aucune contribution supplémentaire au ruisseau en termes de ruissellement* ;

ATTENDU que l'équipe de la MRC a donc exploré plusieurs scénarios pour évaluer les options afin d'investir les sommes suivant le désistement d'un des projets, aucune option ne s'est avérée réalisable dans les délais prescrits afin d'atteindre les options fixées dans le cadre du volet souveraineté alimentaire ;

ATTENDU que les autres volets du projet Signature de la MRC (Valorisation et promotion de la biodiversité et de la ressource en eau et rétributions pour services écologiques en enjeux environnementaux) sont porteurs de plusieurs initiatives, dont le projet PIVOT, et ont permis la mise en place de plusieurs projets à déploiement local (Laboratoire Rivière vivante) et régional (ALUS-Estrie — *en élaboration*) et que plusieurs autres projets sont également en élaboration ;

ATTENDU qu'advenant le retrait du projet de motel agro de la Ville de Coaticook, il serait opportun d'allouer les sommes restantes à ces volets afin de les bonifier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de réserver et d'allouer un montant de 500 000 \$ du volet souveraineté alimentaire afin de financer la mise en place du motel agro de Coaticook afin d'accueillir des entreprises de transformation alimentaire à condition d'avoir une gestion durable des eaux de pluie, c'est-à-dire *aucune contribution supplémentaire au ruisseau en termes de ruissellement*, dans le respect des échéances précitées et à défaut d'allouer les sommes aux autres volets du projet Signature de la MRC (Valorisation et promotion de la biodiversité et de la ressource en eau et rétributions pour services écologiques en enjeux environnementaux).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 24 NOVEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet Prévention incendie de la MRC de Coaticook du 24 novembre 2023 et le président Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

10.2 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIER DU 20 DÉCEMBRE 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook du 20 décembre 2023 et le président Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

CM 2024-01-39

10.3 PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a pour fonction, en vertu du paragraphe 2° de l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, chapitre M-19.3), de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs ;

ATTENDU qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P 13.1), une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC pour que la Sûreté du Québec assure des services de police sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police*, le coût des services de police fournis par la Sûreté du Québec est établi suivant les règles de calcul prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées ;

ATTENDU que l'entente signée en 2007 est échue ;

ATTENDU qu'à la demande de la ministre de la Sécurité publique de l'époque, le Comité consultatif sur la réalité policière déposait, le 25 mai 2021, un rapport dans lequel il faisait 138 recommandations notamment en ce qui concerne l'organisation des services de police au Québec ;

ATTENDU qu'à la suite du dépôt de ce rapport, des travaux ont été entrepris par le ministère de la Sécurité publique pouvant éventuellement se traduire par des modifications à la *Loi sur la police* et, en conséquence, par une modification de la desserte policière sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont participé aux travaux menant au modèle d'entente et au modèle de répartition des effectifs, par le biais du Comité de révision du modèle d'entente et du comité de liaison UMQ-FQM-Sûreté, et qu'elles ont entériné ces modèles selon lesquels la nouvelle génération d'entente a été rédigée ;

ATTENDU que le nombre de policiers affectés au territoire de la MRC de Coaticook est de 23 et que les parties s'engagent à réévaluer le nombre de policiers affectés au territoire lors du premier trimestre de 2026 ;

ATTENDU que l'entente proposée est d'une durée initiale de 10 ans et que nonobstant la date de signature, elle est réputée entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2023 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC, lors de sa rencontre du 20 décembre 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU les explications supplémentaires données par la greffière sur le nombre d'effectifs et les impacts d'une non-signature de l'entente ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'« Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec » avec le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2024-01-40

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTEPART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-108 (2024) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "I" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 23 novembre 2022 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « I » de 2 907 389 \$ pour les départements « *Général* », « *Développement des communautés* », « *Développement économique* », « *Prévention incendie* », « *Transport collectif* », « *Conseil* », « *Évaluation* », « *Gestion des matières résiduelles* », « *Plastiques agricoles* » et « *Fosses septiques* » et ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2024 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-108 (2024) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "I" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-108 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-41

11.1.2 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTEPART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-109 (2024) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "II" de la Municipalité régionale de comté* »



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

(MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2022 et de leur paiement par les municipalités locales » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « II » de 9 614 \$ pour les départements « Vente pour taxes » et « Repères géodésiques » ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-109 (2024) « Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "II" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-109 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-01-42

11.1.3 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTEPART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-110 (2024) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "III" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie « III » de 283 493 \$ pour le département « *Collectes* » ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-110 (2024) « *Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie "III" de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024 et de leur paiement par les municipalités locales* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-110 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-01-43

**11.1.4 ADOPTION — RÈGLEMENT DÉLÉGANTE LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES
CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-111 (2024) « *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2024* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2023 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement soit d'établir les balises de la délégation faite aux employés-cadres de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et des contrats en respect du budget 2024 et des règles d'adjudication en vigueur au nom de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-111 (2024) « *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2024* » tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-111 (2024), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.2 VENTE POUR TAXES

CM2024-01-44

11.2.1 SIGNATURE — ACTE DE CESSION – ADJUDICATION (2020 ET 2021) — LOTS 5 792 772, 5 793 740 ET 5 793 720, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de la Municipalité de Saint-Herménégilde à l'effet de lui céder des immeubles qui lui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2020 et 2021, soient les lots 5 792 772, 5 793 740 et 5 793 720, tous du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde, tous sans immeuble dessus construit ;

ATTENDU qu'aucun droit de retrait n'a été exercé en temps utile ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession des immeubles tel que décrit à la présente en faveur de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

CM2024-01-45

13.1 RUES PRINCIPALES — NEIL AND LOUISE TILLOTSON FUND OF THE NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION

ATTENDU que Rues Principales a fait une demande de soutien financier à la Neil and Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation pour le projet « Magie-Ville » ;

ATTENDU que le projet s'est vu accordé une aide de 20 000 US \$;

ATTENDU que Rues Principales n'est pas un organisme accrédité auprès de la NHCF, mais que la MRC de Coaticook l'est ;

ATTENDU que Rues Principales demande à la MRC de lui servir de « *fiscal sponsor* » auprès de NHCF ;

ATTENDU que la NHCF verserait alors à la MRC 6 % de l'aide financière accordée (1 200 US \$) en guise de compensation de la charge administrative ;

ATTENDU que la MRC a servi de « *fiscal sponsor* » auprès de NHCF pour le CAB de la MRC de Coaticook ainsi que pour Forêt Hereford ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de servir de « *fiscal sponsor* » auprès de NHCF pour le projet de « Magie-Ville » de Rues Principales, tel que présenté ;
- ▶ de transférer intégralement, sur réception, en fonds canadiens le montant de 20 000 US \$ ainsi que le taux de change à Rues Principales ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

14.0 AFFAIRES DIVERSES

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 34.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2024.

Greffière et Responsable des archives
